

SEANCE DU JEUDI 02 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le vingt-quatre février deux mil dix-sept.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 15

Étaient présents 14 : MM. MARTIAL Claude, GALIDIE Lucette, BERNARD Anne, GERVAIS Alain, LEROUX Bruno, PELLETAN Karen, PEREIRA Maria, BROSSARD Valérie, GUIGNARD Didier, HUTHER Lyslaine, GENDREAU Marie-Hélène, LABORDE Dominique, MENERET Olivier et MAÏSTRE Raphaël

Absent excusé 1 : M. PITON Alain qui a donné procuration à M. MARTIAL Claude

Secrétaire de séance : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu est adopté

II. TRAVAUX

a) Réseau d'eau potable

- Les travaux, chemin des joncs, chez Chaudet et avenue de la Libération ont pris un peu de retard à cause des intempéries. Cependant, les ouvriers respectent bien la voirie comme il a été demandé.

- Les travaux chez Gouin, chez Bélis et à la Coudre débiteront au 15 mars. Attention à la circulation et au bus scolaire (il devra faire demi-tour). Ils dureront environ 3 mois.

- Le Maigre. Gros chantier prévu pour le 2ème trimestre : 94 800 euros TTC.

b) Peinture

Les employés communaux ont fait des travaux de peinture : grand portail d'accès au parc derrière la mairie, portail roulant d'un des locaux techniques (« local Kangoo ») et grilles sur la murette allant à la mairie (en cours).

c) Résidence Polignac

Un grand volet roulant est à changer : 1201,68€ TTC.

III.

TRAVAUX ECOLE

a) Divers

- Les travaux demandés par les enseignants ont été réalisés.
- La fermeture de la porte allant de la mairie au préau ludique est à changer : 492€ HT
- La peinture des WC s'écaillent. Elle sera refaite cet été avec les travaux de peinture.

b) Travaux 2017

Madame Galidie expose aux conseillers qu'il y a beaucoup d'humidité dans l'école due aux infiltrations au niveau des huisseries vétustes des cages d'escaliers.

Pour remédier à ce problème et réparer les dégâts qui en découlent, des devis ont été demandés. La commission des bâtiments les a étudiés et propose d'effectuer les travaux suivants :

- Changement de toutes les ouvertures des cages d'escaliers par des huisseries plus lumineuses, sécurisées et isolantes.
- Mise aux normes de l'électricité

- Dépose des anciennes moquettes murales et peinture de tous les murs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la commission bâtiments et décide :

- De réaliser les travaux ci-dessus aux cours de l'été prochain, pendant les vacances scolaires ;
- De retenir les devis proposés par la commission, d'un montant total TTC de 40 127,86 €
- D'inscrire la dépense correspondante au budget 2017
- De voter le plan de financement ci-après :

	Baset HT subventionnable	Taux %	Montant de la subvention
ETAT - DETR	33 439,88	25,00%	8 359,97
Conseil Régional FRIL	0	0,00%	-
Conseil Départemental	33 439,88	25,00%	8 359,97
Sous-total		50,00%	16 719,94
Autofinancement : fonds propres emprunt	33 439,88	50,00%	16 719,94
TOTAL H.T.		100,00%	33 439,88

- Sollicite une aide financière de l'État au titre de la DETR et du département.

c) ACCESSIBILITE ET SECURITE DE L'ECOLE

1. Convention PAVE

M. Le Maire expose aux conseillers que dans le cadre des travaux d'accessibilité et de sécurité de l'école, les services de l'Etat nous impose l'établissement d'un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) pour compléter notre dossier de demande d'aide financière.

Dans le cadre de ce diagnostic obligatoire, il donne lecture d'une convention proposée par le syndicat de la voirie qui peut nous aider à établir le document sollicité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la convention d'étude d'un PAVE qui sera signée par M. Le Maire avec M. Le Président du syndicat de la voirie de la Charente-Maritime pour un coût global de 1000 € et portera sur une superficie de 3 532 m².

2. Subvention FSIPL

Monsieur le Maire :

1°) confirme la réalisation du programme nécessaire à la mise en sécurité et accessibilité de l'établissement scolaire Jules FERRY, qui se décompose comme suit :

- Achat d'une installation télécommandée avec 2 visiophones pour verrouillage et déverrouillage du portillon de la cour et de la porte d'entrée de l'école au prix de 6 774,10 € HT soit 7 451,51 € TTC.
- Aménagements des abords de l'école pour un total de 121 851,65 € HT soit 143 878,25 € TTC. (y compris la maîtrise d'œuvre et les missions annexées d'un montant de 11 718,65 € HT)

2°) décide l'inscription de la dépense au budget communal 2017

3°) et accepte le plan de financement ci-dessous

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
FSIPL	Sollicité	26 450,30	20,56%
DETR	Sollicité	51 450,30	40,00%
Réserve parlementaire	Acquis	5 000,00	3,89%
Conseil départemental	Acquis	20 000,00	15,55%
Sous-total		102 900,60 €	80,00%
Autofinancement		25 725,15	20,00%
Coût HT		128 625,75 €	

3°) sollicite une aide financière de l'État au titre de la FSIPL 2017

Il faut absolument que les travaux soient réalisés en juillet.

d)

IV.

ACHAT DE MATERIELS

a) Perceuse visseuse

A 187,42€ HT, marque Makita.

b) Piano gaz et four pour la salle polyvalente

Présentation d'un devis de 8214,20€ HT, livré et installé. Pour ce nouveau matériel, il faut installer du triphasé, ce qui représente une dépense supplémentaire.

Le conseil donne son accord sur le principe, mais il est demandé l'avis de professionnels.

c) Photocopieurs

Mr Claude Martial et Mme Anne Bernard reçoivent des commerciaux de différentes marques de photocopieur et présenteront les offres le mois prochain.

V. PROJET IMMOBILIER

a) Indivision terrain Chez les Roux et maison + terrain Avenue de l'Europe

L'EPF a écrit à chacune des personnes concernées. Seulement une personne a répondu favorablement à notre offre, les autres n'ayant pas donné de réponse.

b) Impasse du bar

La Mairie envisage une réunion avec les riverains.

c) Ex terrain de ball-trap

Le projet d'achat par la mairie est en attente

d) Accès à l'ancien terrain de football

(pour un projet de lotissement)

→ Une étude argumentée sera réalisée.

VI.

SUBVENTIONS 2017

Le Conseil vote, comme suit les montants des subventions accordées en 2017 aux associations :

LIBELLES	POUR MEMOIRE 2016		Propositions 2017	Observations/ VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	Prévu	Payé		
TOTAL	15 100,00	15 040,00	18 500,00	
Ass.Coopérative de l'école	0,00	0,00	2 500,00	
Association Donneurs de Sang	100,00	100,00	100,00	
Chambre des Métiers 17	100,00	100,00	100,00	
Club de Karaté	350,00	350,00	350,00	
Club de l'Amitié	150,00	350,00	350,00	
Club Aquatique Handisport	50,00	50,00	50,00	
Comité d'hygiène Bucco-Dentaire	60,00	60,00	60,00	
Comité de parrainage	50,00	50,00	50,00	
Comité des Fêtes	1 250,00	1 250,00	1 250,00	
Croix d'Or Chte Maritime	80,00	80,00	80,00	
F.N.A.C.A.	150,00	150,00	150,00	
Football-club	3 300,00	3 300,00	4 000,00	
Foyer rural section tennis de table	1 050,00	1 050,00	1 150,00	
Institut Bergonié ou ligue contre le cancer	100,00	100,00	100,00	
Les Diablotins	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
Subvention complémentaire	0,00	0,00	0,00	
Prévention Routière 17	100,00	100,00	100,00	
Resto du Cœur Jonzac	50,00	50,00	50,00	
Secours catholique Jonzac	50,00	50,00	50,00	
Société de chasse	800,00	800,00	800,00	
Sté Hippique Rurale Haute Saintonge	100,00	100,00	100,00	
Union Nationale des Combattants	150,00	150,00	150,00	
France Alzheimer Charente-Maritime	50,00	50,00	50,00	
Association Sclérosés en plaques	50,00	50,00	50,00	
Association entraide caritative	50,00	50,00	50,00	
Arts et Spectacles	500,00	500,00	500,00	
Association les blouses des Charentes	150,00	150,00	0,00	
Association les clowns STETHOSCOPIES	0,00	0,00	50,00	Voté décembre 2016 Payé janvier 2017
Réserve	260,00	0,00	260,00	

VII.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS

a) Urbanisme

Lucette Galidie a assisté à une réunion sur l'actualité du droit de l'urbanisme, en présence de Madame le Sous-préfet et de la DDTM.

Il a été question de la modernisation des contenus du PLU et des contraintes pour les PLU non encore réalisés. Notre commune n'est donc pas directement concernée.

b)

c) Campus des métiers

M. Dominique Laborde précise que des prix d'excellence ont été attribués pour des jeunes en Brevet de Maîtrise (bac+2) et que les portes ouvertes de l'établissement auront lieu le 18 mars.

d) Désherbage

M. Claude Martial a assisté à une réunion sur le désherbage, à Fontaines d'Ozillac.

L'interdiction du désherbage dans les cimetières est repoussée au 1er janvier 2019.

Pour le reste, il est interdit d'utiliser du désherbant depuis le 1er janvier 2017.

D'autres solutions sont proposées : des désherbants bios, des appareils avec bouteilles de gaz (pas très concluant en raison du coût, du temps, de l'efficacité), ou encore des brosses métalliques pour le devant du tracteur (mais risque d'abimer le goudron).

VIII.

QUESTIONS DIVERSES

a) Courrier de la DDTM

Les membre de l'Association foncière de remembrement de Saint-Germain sont à renouveler. Le conseil doit donner 10 noms de propriétaires (dans la zone concernée par l'AFR) dont 5 désignés par le conseil et 5 autres qui seront communiqués à la Chambre d'Agriculture pour qu'elle soit représentée au sein du bureau. Ce point est reporté à la prochaine réunion de conseil, le temps d'étudier et les besoins exacts.

b) Logo de la commune

Anne Bernard présente 3 propositions. Si l'un des trois semble convenir à tous, une petite discussion s'installe sur la façon de l'améliorer... à suivre.

c) Repas de l'Age d'Or

Il est rappelé qu'il aura lieu ce dimanche 5 mars à la salle polyvalente.

161 personnes sont inscrites, contre 182 en 2016. L'âge des bénéficiaires pourraient donc rester à 66 ans pour l'an prochain... à étudier.

d) Informations

- La cérémonie de la FNACA se déroulera le 19 mars à 11h devant la stèle commémorative.
- L' AG de l'UNC se tiendra samedi 4 mars à 10h salle Jean Moulin

Fin de la réunion à 23h45